

# L'autorité de Monseigneur Lefebvre – II

février 22, 2020

Parlant de l'Autorité dans l'Eglise, nous avons pu définir les principes suivants : (DCLV) – En principe, l'autorité du Pape est indispensable à l'Eglise. (DCLVI) – En principe, les prêtres ont absolument besoin du Pape pour rester unis. (DCLVII) – Si bien que, sur un plan pratique, l'autorité de Mgr Lefebvre a été gravement affaiblie par le fait qu'aucun Pape en exercice n'a voulu le soutenir. (DCLVIII) – Sur un plan pratique, il pouvait jouir d'une certaine autorité de trois manières, suivant les situations : Certains se plaçaient d'eux-mêmes sous son autorité ; d'autres ne lui demandaient d'exercer qu'une autorité partielle, dans un cadre qu'ils définissaient eux-mêmes ; il y avait enfin ceux qui ne lui demandaient rien du tout.

Remarquons tout d'abord que cette classification ne découle pas de la nature de l'autorité elle-même, mais de la décision de ceux qui en relèvent. En d'autres termes, ce sont les sujets qui « mènent la barque ». Cette situation, anormale dans l'Église, est le résultat direct de Vatican II. L'Autorité catholique s'est alors trouvée complètement ruinée du fait d'une trahison radicale de la Vérité catholique ; la religion objective de Dieu a été remplacée par une invention toute humaine, si bien que l'Église catholique centrée sur Dieu s'est transformée en une Néo-église centrée sur l'homme. Les prêtres catholiques ont été radicalement discrédités par le Concile. Ils le restent aujourd'hui encore, et cet état persistera tant que les hommes d'Église refuseront de prêcher la Vérité divine. Car il n'y a qu'elle qui puisse leur rendre leur pleine autorité.

Parmi ceux qui ont demandé à l'Archevêque d'exercer sur eux son autorité, on compte bien entendu les membres des

Congrégations catholiques qu'il a fondées. Il s'agit de prêtres séculiers mais aussi de frères et de sœurs ou encore de tertiaires. Il a voulu rendre ces Congrégations aussi conformes que possible au droit de l'Eglise, avec des degrés d'obéissance à lui-même en tant que Supérieur Général, avec des vœux lors des ordinations pour les prêtres ou des promesses solennelles lors de l'entrée officielle de prêtres, frères ou sœurs dans leurs Congrégations respectives. Dans l'histoire de l'Eglise, de tels vœux sont adressés à Dieu, mais en cas de besoin, on peut en être relevé dans la Fraternité (discrètement) par l'autorité romaine, comme il est normal. Les promesses dépendent beaucoup du choix de ceux qui les font. Mais ce qui a miné l'autorité de l'Archevêque, comme nous le soulignons dans les « Commentaires » de la semaine dernière, c'est qu'il a été l'objet d'une condamnation officielle du Pape et de ses frères dans l'épiscopat. Par conséquent, lorsqu'un prêtre décidait de quitter la Fraternité, qu'il fût orienté à gauche vers le libéralisme ou à droite vers le sédévacantisme, Mgr Lefebvre, comme il l'a dit lui-même, ne pouvait rien faire d'autre que de couper tout contact avec ces transfuges ; afin qu'ils ne prétendissent pas rester en bons termes avec la Fraternité alors qu'ils choisissaient d'être indépendants de son Supérieur.

En second lieu, certains catholiques demandaient à l'archevêque d'exercer chez eux son autorité, mais selon leurs propres conditions (par exemple pour recevoir le sacrement de Confirmation). Il y consentait volontiers, dans la mesure où il le pouvait, mais toujours dans le cadre des normes ecclésiastiques. Son consentement était motivé par la crise de l'Eglise qui rend douteuse la validité des Confirmations conférées dans le nouveau rite. D'une part, disait-il, les catholiques ont droit à des sacrements certainement valides, mais si par ailleurs ils ne voulaient rien avoir à faire avec lui personnellement, cela restait leur choix engageant leur seule responsabilité devant Dieu.

En troisième lieu, notons son attitude envers ceux qui lui demandaient de n'exercer sur eux aucune autorité. En effet, un grand nombre de prêtres traditionnels sympathisaient avec la Fraternité sans pour autant vouloir y adhérer. Mgr Lefebvre répondait toujours généreusement par des contacts, des liens amicaux, des encouragements ou des conseils lorsqu'on s'adressait à lui. Toutefois, il ne donnait jamais l'impression ni ne se comportait jamais comme s'il avait une quelconque autorité sur ceux qui le sollicitaient. Et il en allait de même avec les laïcs. De nombreux catholiques n'ont jamais approuvé sa position, opposée en apparence à celle du pape. Mais il était d'une courtoisie sans faille, prêt à répondre aux questions, si seulement celui qui les posait méritait une réponse. Et c'est l'objectivité, le caractère raisonnable de ses réponses qui ont incité de nombreux conciliaires à devenir Traditionnalistes et à se placer alors sous son ministère ou sous la direction de ses prêtres.

Bref, le Concile a paralysé l'autorité de l'Église sans aucun doute. Mais, pour les âmes qui cherchaient le salut éternel et qui le voulait vraiment, il y avait une alternative, ou du moins un moyen subsidiaire. Sans prêtres, le salut reste toujours extrêmement difficile. Alors que par l'intermédiaire de Mgr Lefebvre en particulier, mais pas uniquement, Dieu a offert aux âmes une solution de remplacement. C'est toujours le cas.

Kyrie eleison.